

Convention de coopération entre la SNCI et l'Université du Luxembourg

La SNCI soutient la création de micro-entreprises issues de projets de recherche de l'Université

Luxembourg, le 3 mars 2020 – La SNCI et l'Université du Luxembourg ont signé une nouvelle convention de coopération en faveur de la création de micro-entreprises issues de projets développés au sein de l'Université du Luxembourg. La convention a été signée par le président de la SNCI, M. Patrick Nickels, et l'Université du Luxembourg représentée par son recteur le Prof. Stéphane Pallage, et le président du Conseil de Gouvernance, M. Yves Elsen.

Cet instrument de la SNCI, dénommé « Facilité Université du Luxembourg », est destiné à cofinancer les plans d'affaires de jeunes entreprises dont les produits, procédés ou services sont le résultat de projets de recherche effectués au sein de l'Université du Luxembourg, qui ont atteint le stade de la commercialisation et dont le niveau technologique est apte à concourir sur le marché. Etant donné qu'il est dans l'intérêt du développement économique du Grand-Duché de Luxembourg de faciliter la création de start-ups qui introduisent des produits ou des services initiés au sein de l'Université du Luxembourg, la SNCI réitère ainsi sa volonté de soutenir ces projets.

L'instrument s'adresse aux micro-entreprises selon les dispositions communautaires en vigueur. Les investissements éligibles englobent par exemple le financement d'immeubles, de machines, de licences, de logiciels ou de plans d'affaires.

La « Facilité Université du Luxembourg » est un crédit à conditions attrayantes qui inclut une participation au risque de la part de la SNCI. Le co-financement de la SNCI dans le projet pourra atteindre jusqu'à 250.000 euros ou 40% maximum des coûts éligibles avec une durée maximale de 10 ans et une rémunération de base de 1%.

M. Patrick Nickels déclare « La « Facilité Université du Luxembourg » souligne la volonté de la SNCI de soutenir des produits ou des services initiés au sein de l'Université du Luxembourg, en ligne avec sa mission de faciliter la création de jeunes entreprises compétitives dans l'intérêt du développement économique du Grand-Duché de Luxembourg ».

Pour l'Université du Luxembourg cette facilité de la SNCI constitue un élément important dans le cadre du financement de projets résultant directement des travaux de recherche effectués, pour lesquels le bouclage du plan de financement représente souvent une barrière non négligeable. « Le soutien continu de la SNCI est très encourageant, pour les étudiants afin qu'ils continuent à développer leurs idées et concepts dans une approche concurrentielle et pour l'Université afin de poursuivre notre encadrement des start-ups, » déclare le Prof. Stéphane Pallage.

Notes à la rédaction

Contact Université : Laura Bianchi, T. 46 66 44 9451, E. laura.bianchi@uni.lu

Contact SNCI : Pascale Theis, T. 46 19 71 32, E. pascale.theis@snci.lu

Communiqué par l'Université du Luxembourg et la SNCI